

LE VINGT-TROIS JUIN DEUX MIL SIX, LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI À LA MAIRIE, EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : Mme HERPIN-POULENAT, M. CHAMBRION, Mme BARBIER, M. RAGUENEAU Adjoints, M.HELLOT, Mme PAGE, M.COTILLON, Mme RUBIN-GENEVRAY, M.GARDIE, Mme ANDRIEU

M. PAILLAT arrive à 20h.

ABSENTS EXCUSES : M.LELEU, M.AMEDRO, Mme SAINT-DENIS

PROCURATIONS : M.LELEU donne procuration à Mme HERPIN-POULENAT
M.AMEDRO donne procuration à M.CHAMBRION

SECRETAIRE : Mme BARBIER Dominique

Date de convocation:	23/06/2006	nombre de conseillers
Date d'affichage:	16/06/2006	en exercice: 14
		Présents: 11
		Votants: 13

Le procès verbal de la dernière réunion du Conseil municipal est approuvé à l'unanimité et signé. Madame le Maire demande aux conseillers s'ils acceptent de rajouter à l'ordre du jour un sujet concernant des modifications et régularisations par la C.A.F sur les contrats temps libre et enfance. Les conseillers acceptent à l'unanimité cette proposition.

Madame le Maire informe les conseillers sur sa réunion avec M. Lavoie de la DDE :

- Des aménagements légers sont envisagés Route des Crêtes afin de limiter la vitesse des automobilistes.
- L'entrée du Chemin des Noues devant être signalée par un panneau de sécurité qui sera mis en place sur la route départementale n°147 en venant de Saint-Martin.

Suite à la dernière réunion de chantier concernant les escaliers de l'Eglise, les pierres sont entreposées dans la cour de l'école.

Les travaux prévus Grande Rue pour le changement des branchements en plomb, sont repoussés à une date ultérieure, la Lyonnaise des Eaux n'ayant plus de sous-traitant.

La commune est toujours en attente de la décision de l'Agence de l'Eau de subventionner le projet de traitement des pesticides.

1 – CARTES IMAGINE'R ET CARTES OPTILES, PARTICIPATION COMMUNALE 2006/2007

Madame le Maire rappelle les deux formules d'abonnement existantes et le taux de participation de la commune :

Carte OPTILE : participation de la commune à hauteur de 50 % de son coût soit $81\text{€}/2 = 40.50\text{€}$

Carte IMAGINE'R : participation de la commune à hauteur de 50 % du coût de la carte Optile soit 40.50 € sur le montant selon le nombre de zones.

En outre, il est indiqué que :

- la carte peut être payée par prélèvement mensuel (10 mensualités)
- la carte Imagine'R est valable le week-end, les jours fériés et durant les vacances dans toute l'Ile-de-France.
- La participation de la commune ne vaut que pour les collégiens et les lycéens.
- Il n'y aura pas de remboursement à postériori.
- Les dossiers de demande de cartes Optile ou Imagine'R seront à retirer en mairie, pour les personnes qui ne les auraient pas reçus.
- Par ailleurs, le conseil rappelle que le C.C.A.S. peut aider les familles en difficulté.

Le conseil approuve ces mesures à l'unanimité des membres présents et représentés et dit que ces crédits sont inscrits au budget.

2-RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DE L'EAU 2005

Le rapport est établi par la Lyonnaise des Eaux, fermier de la commune.

L'eau distribuée sur Vétheuil a présenté au cours de l'année 2004 des dépassements des pesticides de façon récurrente.

Pour les autres paramètres physico-chimiques et bactériologiques, les résultats sont conformes au nouveau Code de la Santé Publique qui prévoit notamment une diminution de la limite de qualité pour le plomb : 50µg/l avant 2004, 25 µg/l à partir de 2004, 10µg/l à partir de 2014.

Volume produit en 2005 : 96 169 m³

La commune est toujours en attente de la décision de l'Agence de l'Eau de subventionner le projet de traitement des pesticides pour lequel un appel d'assistance à maîtrise d'ouvrage devrait être lancé.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport sur l'eau 2005.

M. PAILLAT arrive à 20 heures.

3-RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT 2005

Le rapport est établi par la Lyonnaise des Eaux, fermier de la commune.

Le réseau de collecte, d'une longueur totale de 4 236 ml, se décompose en :

- Réseaux unitaires 506 ml
- Réseaux eaux usées 2 046 ml
- Réseaux eaux pluviales 1 684 ml

Les demandes d'intervention les plus fréquentes ont porté sur :

- Les branchements obstrués
- Des tronçons de réseau obstrués
- Des anomalies signalées sur le réseau : odeur, pollution ... Une enquête spécifique est alors réalisée par la Lyonnaise des Eaux France afin de déterminer le phénomène à l'origine de la réclamation.

En 2005, le nombre de désobstructions d'urgence sur canalisation et branchement s'est élevé à 5.

Les services de la Lyonnaise des Eaux doivent passer une caméra pour connaître l'origine des odeurs qui persistent à l'entrée de la rue de l'Eglise.

Le conseil adopte à l'unanimité le rapport sur l'assainissement 2005.

4-DECISIONS MODIFICATIVES

Madame le Maire explique au Conseil municipal que des virements de crédits du fonctionnement sont nécessaires afin de procéder à certaines opérations comptables :

Budget communal 2006 :

Prélèvement sur article 61522 : -2217.85 €

Virement sur articles 6811 : + 1538.00 € (979 €+559€) amortissement école et logiciel mairie
673 : + 679.85 € lexis nexis

Total du virement 2217.85 €

Budget eau et assainissement 2006 :

Prèlevement sur article 678 : -1779.85 € (TVA Lyonnaise des Eaux)

Virement sur article 276 : +1779.85 €

Le Conseil accepte à l'unanimité ces propositions.

5- CAF CONTRAT ENFANCE ET CONTRAT TEMPS LIBRE

Madame le Maire explique aux conseillers que les contrats enfance et temps libre prenant fin en décembre 2005, la C.A.F. demande de régulariser la période 2006 par la signature d'un avenant.

La compétence enfance ayant été déléguée à la Communauté de Communes Vexin Val de Seine, la C.A.F. propose de signer les contrats entre les trois parties : C.A.F., Commune, Communauté de Communes.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer ces deux avenants.

6-INFORMATIONS

6.1 Madame le Maire informe les conseillers que le passage d'une caméra dans le collecteur rue de l'Eglise a permis d'en constater le bon état. Le seul effondrement existant se trouve sur le branchement situé en limite du domaine public et privé. La Lyonnaise des Eaux procédera aux réparations prochainement.

6.2 La demande de subvention pour la station d'épuration est en cours.

6.3 A partir du mois de juillet les dossiers de déclarations de travaux ainsi que permis de construire seront instruits à Cergy-Pontoise.